

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES  
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 19/09/2019

\*\*\*\*\*  
Département de  
la Vienne  
\*\*\*\*\*

Arrondissement de  
MONTMORILLON  
\*\*\*\*\*

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
54	17	18	1

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical**

L'an deux mil dix-neuf, le deux octobre à dix-huit heure et trente minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins trois jours francs avant la présente réunion à la salle socio-éducative, rue Emile Moine à Sommières du Clain pour une réunion ordinaire du comité syndical. Le Président avait convoqué le comité syndical le vingt-six septembre de l'an deux mil dix-neuf avec l'heure, l'adresse et au moins cinq jours francs. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : BELLIN Philippe – BERTHOMME Marie-Annick – BIBAUD André – BOCK François – CHAPLAIN Christian – GIRARD Sandra – GIRARDEAU Jules – LABELLE Alain (Pouvoir de BERTRAND Claude) – LAMBERT Claude – LATU Roland – PEGUIN Francis – POIRIER Fredy – ROYER Christian – SARDET Gérard – TERRANOVA Jean-Luc – TEXIER Stéphane – THEVENET Roland

Etaient excusés : CHARGELEGUE Jérôme – COMPAGNON Jean-Pierre – JEAN Gisèle – MAGNAN James – MAGNY Fabienne – OLIVET Jacky – POUTHIER Alain

Etaient absents : BARBOTIN Bernard – BARRAULT Serge – BELLINI Bruno – BERNARD Patrick – BERTRAND Claude (Pouvoir à LABELLE Alain) – BOIRON William – BOUCHER Marc – BOUFFARD Patrick – BOURRIAUX Jean-Louis – CHOISY Jean-Michel – CINQUABRE Jean-Christophe – COLLOBER Sarah – DILLOT Jean-François – GRIMAUD James – JESBERGER Gilles – LACOMBE Claudy – MARTIN Jean-Louis – MOUSSERION Martine – PAPIN André – PENY Marcel – PIN Olivier – QUESNE Gilbert – QUINTARD Jacky – RENGEARD Jean-François – RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie – ROUSSEL Pascal – SAVY Benoit – SICAULT Ludovic – THOREAU Alain – TOULAT-PAILLAT Sarah

A été élu secrétaire de séance M. BIBAUD André

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline – MIRLYAZ Manuel

**SOUS-PRÉFECTURE**

**- 9 OCT. 2019**

Délibération n°146\_021019

**MONTMORILLON**

**Ouverture de poste : agent de maîtrise**

Le Président indique que suite aux propositions d'avancement de grade de 2018, Stéphane MULTEAU a reçu un avis favorable de la CAP pour passer Agent de maîtrise.

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.



La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical le 23\_23/06/2016,  
Considérant la nécessité de créer un emploi d'Agent de maîtrise, en raison de l'avis de la CAP.

Le Président propose à l'assemblée,  
La création d'un emploi d'Agent de maîtrise, permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine.  
Et la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/12/2019.

**Après en avoir délibéré le Comité Syndical vote pour :**  
**- Adopter la modification du tableau des emplois.**

Pour copie conforme,  
Acte rendu exécutoire par  
Valence en Poitou, le 04/10/2019  
Le Président,  
Philippe Bellin

  


SOUS-PRÉFECTURE  
- 9 OCT. 2019  
MONTMORILLON